

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 février 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'UTILISATION DE LA MASSE FABRIQUÉE APRÈS L'INCENDIE DE 1916

M. le Président: Avant d'annoncer l'ordre du jour, qu'il me soit permis, selon la tradition, étant donné qu'aujourd'hui marque le soixante-dixième anniversaire de l'incendie qui a détruit l'édifice du centre, de signaler aux députés que la masse en bois posée sur la table du greffier est une réplique de l'ancienne. Elle remplace depuis nombre d'années l'originale qui fut détruite lors de l'incendie de 1916.

Avant de passer au premier article à l'ordre du jour, je signale que j'ai reçu du vice-premier ministre (M. Nielsen) un avis par lequel il demande à invoquer la question de privilège. La parole est au vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, chacun sait que nos délibérations de vendredi dernier ont été écourtées. J'ai eu l'occasion au cours de la fin de semaine de consulter les bleus et je m'empresse de saisir la première occasion qui m'est donnée pour vous faire part de mes réflexions sur certaines questions qui ont été soulevées à la Chambre, lesquelles transpirent d'une affaire qui s'est passée ici même, au Parlement, il y a presque un quart de siècle.

Ainsi que j'ai répondu à certains députés jeudi dernier, le fond de l'article paru ce jour-là dans le *Star* de Toronto a été révélé au grand jour dès 1976, lorsque Peter Stursberg a repris dans son livre de longs passages de l'entrevue que je lui avais accordée en 1973.

M. Deans: Il s'agit d'une déclaration.

M. Nielsen: La transcription et l'enregistrement complets de l'entrevue en question sont du domaine public depuis le 1^{er} janvier 1981.

Les députés n'ignorent pas non plus que *Saturday Night* a publié, en janvier de l'année dernière, des déclarations similaires à celles qui remontent à plus d'une décennie. Il est vrai que j'ai pu, d'une manière fortuite...

M. Prud'homme: Monsieur le Président...

M. le Président: A l'ordre. Je m'excuse, mais le vice-premier ministre voit ce qui se prépare. Il n'ignore assurément pas que j'ai toujours rigoureusement insisté, par le passé, pour que celui qui soulève la question de privilège s'en tienne aux règles de procédure et s'efforce de montrer qu'on a porté atteinte à ses privilèges.

M. Nielsen: Il est vrai que j'ai pu, d'une manière fortuite, à titre de simple député de l'opposition, savoir ce qui se disait aux réunions du caucus libéral. Je parle d'une circonstance fortuite parce que je ne l'ai pas moi-même provoquée. Cela se passait à une époque où l'esprit de parti marquait intensément la vie parlementaire et où les députés, quels qu'ils soient, s'acquittaient de leurs responsabilités avec un zèle dont l'histoire dira sans doute qu'il était extrêmement sectaire et profondément regrettable. Je n'ai pas tenté de dissimuler cette affaire ni d'en nier l'existence. Personne ne saurait regretter plus que moi le fait que les événements de ces derniers jours à la Chambre ont recréé l'ambiance des années 60. Personne, parmi les parlementaires de l'époque, y compris moi-même...

M. Althouse: Ce n'est pas une question de privilège.

M. le Président: A l'ordre. En toute déférence, le vice-premier ministre est en train, à mon avis, de faire une déclaration importante et qui lui tient à cœur, mais je dois le prier de bien vouloir en venir à la question de privilège.

M. Nielsen: J'y suis déjà et j'arrive rapidement à l'essentiel.

Aucun des députés présents à cette époque, moi y compris, n'est fier des excès de cette période. Il est certain que je n'approuve pas que l'on écoute les conversations des députés ou les discussions des caucus. Les députés connaissent bien mon point de vue quant à la Loi sur les secrets officiels et à la sécurité nationale.

Mme Copps: Règlement!

M. Nielsen: Je dis cela parce que je respecte le Parlement. L'histoire et le temps m'ont montré que l'on ne devrait pas vanter les excès d'il y a un quart de siècle ni les répéter.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur le Président, même si les événements dont je parle remontent fort loin, je présente mes excuses à ceux qui pensent que les règles d'une conduite acceptable ont été violées il y a 25 ans.

Des voix: Bravo!